

# PES

Parcours d'Excellence Sportive



[www.athle.com](http://www.athle.com)



Partenaires Principaux de la Fédération Française d'Athlétisme

Téléchargez ici le document de référence PES validé par la CNSHN

# PES FFA

P  
R  
O  
F  
I  
L

Pré filière  
minimes  
Repérage  
16 - 22 ans

Listes Espoirs  
16-22 ans

Listes HN  
+ 18 ans  
Hors suivi  
national

Collectif national  
Listes HN+ 18 ans



A  
C  
C  
O  
M  
P  
A  
G  
N  
E  
M  
E  
N  
T

Accompagnement  
clubs

Accompagnement clubs  
Et ligues régionales

Accompagnement  
clubs  
Et DTN

Repérage ligues  
Régionales

Repérage DTN

Atteindre  
l'Excellence  
en équipe de  
France

O  
B  
J  
E  
C  
T  
I  
F

Intégrer les listes Espoirs  
Constituer la réserve des  
équipes de France

Intégrer les listes Haut niveau  
Performer en équipe de France

## Le PES de la FFA

marcher  
courir  
sauter  
lancer

- s'inscrit dans la continuité de la filière d'accès au sport de haut niveau 2005-2009, à laquelle il se substitue et dont il abroge l'ensemble des éléments.
- doit : « *organiser l'accompagnement du sportif pour atteindre le plus haut niveau international* ».

## Le PES de la FFA

marcher  
courir  
sauter  
lancer

- Elaboré par le Directeur Technique National,
- Approuvé par les instances dirigeantes de la fédération
- Validé par le ministère après avis de la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau.

Pour toute information sur  
l'accompagnement des sportifs des  
listes de haut niveau, reportez vous au  
document de référence ou contactez  
le manager de la spécialité

# PNES

## Parcours National d'Excellence Sportive



[www.athle.com](http://www.athle.com)



Partenaires Principaux de la Fédération Française d'Athlétisme

Les managers de chaque spécialité sont responsables de  
la mise en place du suivi des sportifs de haut niveau

# Repérage des athlètes olympiques

## Objectif :

Repérer les athlètes inscrits dans les projets JO 2012 et JO 2016 afin de leur faire bénéficier du suivi national et de les accompagner dans le cadre du PNES.

*Seuls les athlètes repérés peuvent bénéficier de ces aides*

## Repérage en 3 niveaux : FPO – PO et JP

Les managers définissent les critères permettant de repérer les athlètes FPO – PO – JP et listent les athlètes en fonction des résultats sportifs estivaux et du rang mondial.

**Fort Potentiel Olympique (FPO) :** Athlètes dont les résultats permettent d'envisager une place de finaliste aux JO 2012 et qui peuvent prétendre à une médaille olympique.

**Potentiel Olympique (PO) :** Athlètes dont les résultats permettent d'envisager une sélection aux JO 2012 et qui peuvent prétendre à une finale olympique.

**Jeune Potentiel (JP) :** Jeunes athlètes dont les résultats permettent d'envisager une perspective olympique à l'horizon 2016 et qui font partis des collectifs espoirs ou juniors pour les compétitions de référence.

# Identification sur les listes de Haut Niveau

## Objectif :

Inscrire les meilleurs sportifs sur les listes du ministère afin de leur faire bénéficier des aides et dispositifs prévus par la loi.

Quotas : *France Senior + Elite : 120 places - France Jeune : 150 places*

## Mode d'identification : (2 niveaux d'identification)

**Niveau 1 : athlètes de haut niveau inscrits dans le suivi national PNES :**

- Tous les athlètes repérés FPO et PO sont inscrits en liste « France senior ou élite »,
- Tous les athlètes repérés JP sont inscrits en liste « France jeune ».

**Niveau 2 : athlètes de haut niveau hors du suivi national PNES :**

- « **Senior B** » : selon les places disponibles en liste « France senior », les quotas sont complétés sur la base du rang mondial et par des athlètes des collectifs relais, 100km et 24h.
- « **Jeunes nationaux** » : selon les places disponibles en liste « France jeune », les quotas sont complétés par de jeunes espoirs ou juniors sur la base du rang mondial.

**Attention : Les athlètes de niveau 2 ne peuvent bénéficier des actions de suivi et d'accompagnement prévues dans le suivi national (PNES). Toutefois les ligues et les clubs peuvent leur faire bénéficier d'actions d'accompagnement et de moyens locaux.**

# Suivi et accompagnement dans le PNES

## Objectif :

Favoriser la réussite des athlètes sur les échéances olympiques et les championnats mondiaux et continentaux.

**Seuls les athlètes repérés FPO, PO ou JP peuvent bénéficier du suivi et de l'accompagnement national prévu dans le PNES.**

## Description des actions d'accompagnement:

- Les actions d'accompagnement des athlètes inscrits dans le suivi national (PNES) sont définies chaque début de saison par les managers et référents jeunes des spécialités.
- L'accompagnement peut être collectif ou individuel :

### **Accompagnement collectif :**

- inscription dans un des pôles nationaux de préparation olympique
- participation à des stages et regroupements de spécialité.

### **Accompagnement individuel :**

- financement du projet sportif annuel par les aides personnalisées
- accompagnement social et socioprofessionnel.

# Pôle Nationaux de Préparation Olympique

## Objectif

Regrouper les athlètes ciblés sur le projet olympique 2012 (FPO, PO) et 2016 (JP) pour leur offrir des conditions d'entraînement et de suivi optimales :

- encadrement sportif de haut niveau par des cadres d'état entraîneurs nationaux,
- entraînement biquotidien tous les jours de la semaine de septembre à fin juillet,
- hébergement et restauration de haute qualité,
- équipement sportif de haut niveau,
- scolarité aménagée et suivie,
- suivi médical et médicospportif spécialisé,
- suivi social et socioprofessionnel,
- accès à des équipements de récupération de haut niveau,
- accompagnement scientifique,
- selon le niveau et l'âge, prise en charge partiel ou total des frais.

## Recrutement

- Le recrutement se fait sur proposition du manager, uniquement pour des athlètes de **plus de 18ans, repérés JP, PO ou FPO**.
- Pour les jeunes athlètes, chaque saison une liste d'éligibilité est publiée par les cadres techniques.
- Renseignement auprès de votre cadre technique régional ou du manager de votre spécialité.

**Seuls les athlètes repérés FPO, PO et JP peuvent accéder aux PNPO**

# Stages et regroupements de spécialité

## Objectif :

Favoriser la réussite des athlètes sur les échéances olympiques et les championnats mondiaux et continentaux par des stages et regroupements collectifs.

## Recrutement:

Seuls les athlètes repérés FPO, PO ou JP peuvent être invités dans les stages et regroupements nationaux.

## Description des actions d'accompagnement:

- Chaque début de saison les managers et référents jeunes des spécialités prévoient un programme de stages et regroupements pour chacune des spécialités.
- Les athlètes concernés sont invités et pris en charge totalement ou partiellement.
- Il existe un programme de stage pour le collectif senior et un programme de stage pour le collectif jeune.
- Pour connaître les actions proposées et les athlètes concernés vous pouvez contacter le manager ou le référent jeune de votre spécialité.

**Seuls les athlètes repérés FPO, PO et JP peuvent accéder à ces actions**

# Financement du projet sportif de la saison par les aides personnalisées

## Objectif :

Favoriser la réussite des athlètes sur les échéances olympiques et les championnats mondiaux et continentaux par des moyens individualisés leur permettant de se préparer dans les meilleures conditions.

## Fonctionnement de l'accompagnement:

- Chaque début de saison les managers évaluent le projet sportif de l'athlète et établissent avec lui et son entraîneur personnel un programme et un budget prévisionnel.
- Les athlètes concernés sont informés du montant global de l'aide et des différentes actions financées.
- Environ 25% du montant global est versé en avance, le reste est versé sur remboursement de factures acquittées au nom de l'athlète. Les justificatifs sont à fournir avant le 01 septembre et les remboursements sont virés sur le compte de l'athlète.

## Description des actions financables :

- frais de stage et déplacement (y compris stages fédéraux),
- pension des pôles, - frais d'aménagement d'emploi,
- frais d'accompagnement médical (kiné...), - frais d'équipement sportif spécifique.

**Seuls les athlètes repérés FPO, PO peuvent accéder à ces financements**

# Aides sociales et socioprofessionnelles

## Objectif :

Favoriser la réussite des athlètes sur les échéances olympiques et les championnats mondiaux et continentaux par des moyens individualisés leur permettant de résoudre leurs difficultés sociales et d'assurer leur situation socioprofessionnelle.

## Fonctionnement de l'accompagnement:

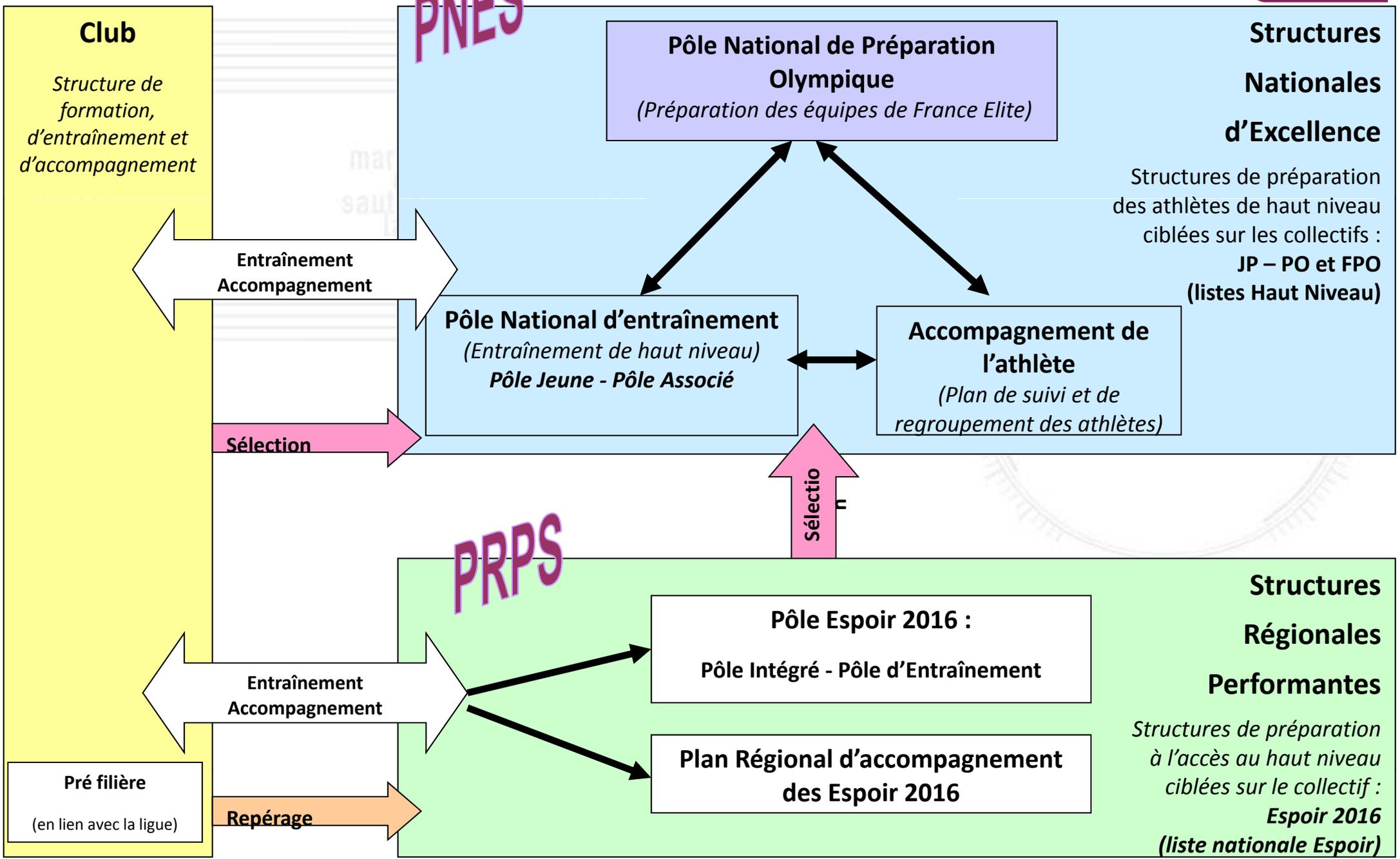
- Les athlètes sont invités à contacter leur manager ou le coordonnateur du pôle ou directement le DTN adjoint chargé de l'accompagnement social et socioprofessionnel pour faire état de leurs projets ou exposer leurs besoins d'aide et d'accompagnement.
- Après entretien et examen de la demande, le DTN adjoint intervient pour apporter l'aide et l'accompagnement nécessaire en concertation avec les services de l'état.

## Description des interventions :

- inscription en liste de reconversion,
- aide à l'accès à une formation,
- dérogation de concours (kiné., podo., psychomotricien, ergothérapeute) ou d'examen,
- aide à l'orientation professionnelle,
- aménagement d'emploi et CIP,
- aide à la mise en place de projets,
- bilan personnel et orientation du projet de vie.
- aide à l'aménagement de scolarité,
- aide à la recherche d'emploi,
- postes réservés dans la fonction publique,
- financements particuliers

**Seuls les athlètes repérés FPO, PO, JP peuvent accéder à ces aides**

# Accompagnement de la progression des athlètes



**Structures Nationales d'Excellence**

Structures de préparation des athlètes de haut niveau ciblées sur les collectifs :  
**JP – PO et FPO**  
(listes Haut Niveau)

**Structures Régionales Performantes**

Structures de préparation à l'accès au haut niveau ciblées sur le collectif :  
**Espoir 2016**  
(liste nationale Espoir)

Le PRPRS reprend l'ensemble des actions de repérage et d'accompagnement proposées aux athlètes, depuis la pré filière minimes jusqu'à l'accès aux équipes de France d'Athlétisme

# PRPRS

## Parcours Régionaux de Performance Sportive



[www.athle.com](http://www.athle.com)



Partenaires Principaux de la Fédération Française d'Athlétisme

### Chaque ligue régionale rédige son PRPRS :

# La Pré filière Minimes dans le PRPS

## Objectif :

Favoriser l'entrée des meilleurs Minimes dans le collectif « Espoirs 2016 - 2020 »

## Recrutement :

Les techniciens définissent les critères qui permettent de repérer tout ou partie des licenciés minimes de ligue. Cette liste peut être ajustée en cours d'année, au vu des tests et compétitions passés.

## Description des actions de repérage:

Le calendrier des actions de repérage des minimes coordonnées par la ligue est inscrit dans le PRPS et diffusé aux clubs, entraîneurs et athlètes.

## Clubs formateurs identifiés pour la saison 2010/2011:

Dans le cadre du PRPS, les ligues peuvent mettre en avant des clubs formateurs « pré filière 2020 » au travers d'actions de repérage et de formation des minimes. Chaque ligue précise alors les conditions qui doivent être réunies pour que le club soit reconnu comme tel.

# Repérage des Espoirs 16-22 ans dans le PRPS

## Objectif :

Favoriser l'entrée des athlètes de 16-22 ans dans le collectif « Espoirs 2016 - 2020 »

## Recrutement :

Les techniciens définissent les critères qui permettent de repérer les athlètes de la ligue âgés de 16 à 22 ans n'étant pas encore inscrits sur liste ministérielle.

## Description des actions de repérage:

Le calendrier des actions de repérage des 16-22 ans coordonnées par la ligue est inscrit dans le PRPS et diffusé aux clubs, entraîneurs et athlètes.

Ces actions permettent de savoir :

- Où s'entraîne l'athlète, combien de fois par semaine et avec quel entraîneur
- Quelles sont ses conditions d'entraînement
- S'il est ou non dans une dynamique de performance
- S'il s'engage à suivre l'accompagnement des Espoirs de la ligue
- Quel est son double projet et si les conditions de réalisation sont favorables
- S'il a le potentiel d'alimenter un jour les équipes de France

# Accompagnement de la liste Espoirs dans le PRPS

## Objectif :

Favoriser l'accès des meilleurs Espoirs aux équipes de France d'athlétisme.

## Recrutement:

L'inscription sur liste Espoir est soumise au respect du cahier des charges inscrit au PES FFA

## Description des actions d'accompagnement:

Le calendrier des actions d'accompagnement des athlètes inscrits sur liste ministérielle Espoirs est inscrit dans le PRPS et diffusé aux clubs, entraîneurs et athlètes en début de saison. L'accompagnement peut être ponctuel ou permanent :

- L'accompagnement ponctuel : toute action validée par les CTS de la ligue, qui vient en complément de l'entraînement quotidien dans le club.
- L'accompagnement permanent : entraînements au quotidien sur le pôle espoirs, complété par les actions ponctuelles inscrites au calendrier régional.

Chaque athlète est accompagné au minimum 30 jours par saison selon un calendrier validé par le coordonnateur.

# Pôles Espoirs, structures du PRPS

## Objectif

Former les jeunes identifiés sur liste Espoirs MSS pour les conduire vers les équipes de France jeunes.

marcher  
courir  
sauter  
lancer

## Recrutement

Athlètes listés Espoirs MSS exclusivement (Cadets, juniors et moins de 23 ans)

Possibilité de rattacher des athlètes de HN pour lesquels l'accompagnement est jugé optimal au sein du pôle.

## Charge d'entraînement

Créneaux d'entraînement tous les jours de la semaine  
5 à 7 entraînements par semaine

## Encadrement

Membres de l'ETR qui sont cadres d'Etat ou diplômés d'Etat et titulaires au minimum du 2<sup>e</sup> degré de spécialité (anciennement entraîneur fédéral).

Les ligues peuvent s'organiser entre elles pour mutualiser leurs moyens et regrouper leurs Espoirs respectifs.